

Don d'organes et transplantation



swisstransplant news

Le don d'organes
offre la vie

„La joie de vivre“



Pablo Picasso La joie de vivre 1946 Musée Picasso Antibes

© 2009, ProLitteris, Zurich

Swisstransplant - le concert pas comme les autres

Camerata Armin Jordan

Direction Benoît Willmann

Ufuk et Bahar Dördüncü Piano

Narrateur

Alain Carré

Samedi, 17h00

12 septembre 2009

Bâtiment des Forces Motrices
2, Place des Volontaires - 1204 Genève

**Des billets gratuits peuvent
être commandés via:**

konzert@swisstransplant.org ou
031 380 81 43 (jours ouvrables)

Le concert est placé sous le patronage du Conseil administratif de la Ville de Genève

Vivre avec la dialyse 3

Des voix critiques
s'élèvent face à la
transplantation 4

Les chevaliers de
Saint-Jean Suisses
s'engagent pour
le don d'organe 9

Enquête au sujet
du don d'organes et
du trafic d'organe 15

**Infos
et cartes de donneurs**

Téléphone 0800 570 234
info@swisstransplant.org
www.swisstransplant.org



Marc Marthaler

Chère lectrice, cher lecteur,

L'été est la saison des vacances. Et ces dernières semaines, il y avait toujours une partie de la rédaction de Swisstransplant News qui aussi a profité de partir en vacances. Nous avons donc fait de cette nécessité vertu et avons demandé à différents auteurs de contribuer à un article pour notre magazine. Ainsi ce numéro aborde des sujets variés, dont il n'a pas souvent été question. Karin Wäfler donne un aperçu de l'impact de la campagne d'information de l'OFSP et Dr. iur. Géza Teleki de l'Ordre Suisse de Saint Jean nous explique les raisons qui ont motivé les chevaliers de Saint Jean à s'engager pour le don.

L'interview avec une patiente dialysée montre quels espoirs et quelles craintes sont liés à l'attente d'un organe. Enfin, il était temps de donner la parole à un avis critique sur la transplantation d'organes, d'autant plus que ce point de vue n'arrive pas comme un cheveu sur la soupe, si l'on prend en considération les raisons à l'origine de cette opinion.

Le questionnaire au milieu du magazine est un sondage de la société internationale pour les droits de l'homme (IGFM). Cette société organise un congrès sur le thème du don d'organes en collaboration avec Swisstransplant en janvier 2010. Nous vous remercions de prendre dix minutes pour répondre à ces questions et de nous les renvoyer – votre opinion nous intéresse.

Bonne lecture!

Marc Marthaler, Rédacteur en chef

Sommaire

Editorial **2**

Vivre avec la dialyse **3**

Des voix critiques s'élèvent de la part du personnel des soins intensifs face à la transplantation **4**

Une campagne exemplaire **6**

Les chevaliers de Saint-Jean Suisses s'engagent pour le don d'organe **9**

Augusta au-dessus de Bâle – trouvez les six différences **10**

Extension du don après décès en Suisse, grâce au programme national Non-Heart-Beating-Donor (NHBD) **12**

Enquête au sujet du don d'organes et du trafic d'organe **15**

Vivre avec la dialyse

Depuis le début de l'année, M^{me} S. a besoin de la dialyse pour survivre. Elle doit aller épurer son sang 3 fois par semaine, chaque séance dure 3 heures. De ce fait, elle passe donc plus de 36 heures par mois à l'hôpital. C'est pourquoi, dans quelques mois, M^{me} S. va apprendre à se dialyser elle-même à domicile.

De part la maladie, sa vie a complètement changé. Elle a perdu son travail de représentante en Software, travail pour lequel elle était souvent en déplacement; elle n'assume la tenue de son ménage qu'avec peine. Elle ressent souvent de la fatigue, car la dialyse prend non seulement du temps mais aussi beaucoup d'énergie. A l'heure actuelle, M^{me} S. est en incapacité de travail à 100%, mais grâce à l'auto-dialyse à domicile, elle espère regagner un peu de temps libre et pouvoir mieux organiser ses journées.

Vous êtes en liste d'attente pour un rein, l'attente vous rend-elle impatiente?

Non, jusqu'à présent je n'en ai pas encore eu le temps. Actuellement je dois d'abord apprendre l'auto-dialyse à domicile et tout réorganiser à la maison; de plus, je ne suis pas en liste depuis longtemps. On m'a dit que le temps d'attente pouvait durer plusieurs années, je ne peux pas dire maintenant quelle sera ma

“

**J'espère que la personne
décédée n'emporte pas
ses organes sous terre.**

”

M^{me} S. à la dialyse



“

**J'aimerais simplement
pouvoir mener à nouveau
une vie normale.**

”

IMPRESSUM

Editeur

Fondation nationale suisse pour le don
et la transplantation d'organes

Direction

PD Dr Franz Immer (F.I.)
Laupenstrasse 37, CH-3008 Berne
E-Mail: franz.immer@swisstransplant.org

Rédaction

Marc Marthaler (M.M.)
Franz Immer (F.I.)
Susanna Wälchli-Bhend (S.W.)

Mise en pages

Jürg Hunsperger
Stämpfli Publikationen SA, Berne

Production intégrale

Stämpfli Publikationen SA, Berne

Délai de rédaction

für Nr. 6: 31 octobre 2009

Adresses Swisstransplant

Présidente
M^{me} Trix Heberlein
Tobelmülistrasse 20,
8126 Zumikon

Administration Swisstransplant

M^{me} Ursula Hertig
Tél. +41 31 380 81 33
Fax +41 31 380 81 32
info@swisstransplant.org
Laupenstrasse 37,
3008 Berne

Coordination nationale

Laupenstrasse 37, 3008 Berne
Tél. +41 31 380 81 40
coordination@swisstransplant.org

Internet

www.swisstransplant.org

Cartes de donneurs

info@swisstransplant.org
Tél. 0800 570 234 (0.00CHF)

patience dans quelques années. Je m'estime néanmoins heureuse de pouvoir survivre grâce à la dialyse. Les patients qui nécessitent d'autres organes que les reins, n'ont pas cette chance et peuvent mourir s'ils ne reçoivent pas un organe à temps.

N'avez-vous jamais hésité pour votre mise en liste d'attente?

Non, j'étais familiarisée avec cette idée. Souffrant depuis plus de 20 ans de reins polykystiques, je savais depuis des années qu'un jour je serais en dialyse et j'ai par conséquent aussi réfléchi à la transplantation.

Vous préoccupez-vous d'un potentiel donneur?

Oui, bien sûr. Mais je ne pense pas que quelqu'un doive mourir pour que je reçoive un organe, je pense plutôt ainsi: s'il s'avère que quelqu'un meurt, alors j'espère simplement qu'il n'emporte pas ses organes sous terre.

Avez-vous aussi réfléchi à la possibilité du donneur vivant?

On en a évidemment parlé. Dans ma famille, ce n'est pas envisageable, mon père et mes frères et sœurs souffrent de la même maladie. Je n'aimerais en aucun cas un rein de mon fils, qui est en bonne santé, ou de mon mari. Je ne voudrais pas, qu'à cause de moi, ils subissent une opération.

Qu'attendez-vous d'une transplantation?

J'aimerais bien pouvoir mener à nouveau une vie normale. Manger et boire ce que je veux, me sentir en forme et plus aussi fatiguée et j'aimerais à nouveau travailler.

S. W.

Des voix critiques s'élèvent de la part du personnel des soins intensifs face à la transplantation

Quand des transplantés ou des médecins ont voix au chapitre dans le «Swiss-transplant News», ils se prononcent en général favorablement au sujet de la médecine de transplantation. Mais, des opinions critiques circulent aussi à ce sujet, entre autre dans les couloirs des services de réanimation, où les patients transplantés sont soignés après l'opération. Il y a des raisons à cela.

Suites post opératoires problématiques

A la suite d'une transplantation, certains patients nécessitent une prise en charge conséquente, en général en unité de soins intensifs, d'autant plus si des complications post opératoires précoces apparaissent. Ceci est d'une part lié au fait qu'une transplantation, en tant que telle, est une intervention relativement risquée et que d'autre part, la loi sur la transplantation prévoit que les patients les plus malades reçoivent en priorité un organe. Dans ce cas, il est clair que le personnel des soins intensifs se trouvera confronté à des patients dont la prise en charge sera longue et compliquée.

Il est donc compréhensible que les soignants aient parfois l'impression que la transplantation ne prolonge pas que la vie mais aussi les souffrances, au lieu d'offrir une nouvelle qualité de vie. Il faudrait être bien insensible pour ne rien ressentir face à des patients privés de leur autonomie, respirant grâce à une machine et luttant – parfois vainement – pour cette nouvelle vie tant espérée.



Patient aux soins intensifs

Source: «Intensiv-News»-Schweiz

Néanmoins...

... il ne faut pas perdre de vue que la majorité des patients ayant reçu un organe d'un donneur reçoivent une nouvelle vie grâce à ce don. Des publications médicales récentes ont démontré que, par exemple les patients transplantés hépatiques, guérissent très bien, indépendamment de la gravité de leur maladie avant la transplantation et de soins post opératoires très longs et lourds. Par ailleurs, le personnel des soins intensifs ne voit que rarement, ou sur une très courte durée, les patients dont les suites opératoires sont simples. Il est de ce fait compréhensible que leur opinion de la transplantation se focalise plus sur les cas problématiques. Leurs réserves face à la transplantation résultent entre autres de leur expérience quotidienne. Il est dès lors primordial d'organiser régulièrement des séances d'information pour le personnel des soins intensifs, afin de leur donner des nouvelles de l'état de santé des patients qui ont été soignés dans l'unité et de partager avec eux les nombreux résultats positifs des transplantations.

M. M.

“

Le personnel des soins intensifs est souvent confronté à des patients aux suites post opératoires longues et compliquées.

”

Une campagne exemplaire

Depuis 2007, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) informe la population suisse sur la transplantation et le don d'organes de manière détaillée et impartiale. Une vaste campagne conçue sur quatre ans lui permet de faire connaître son portail Internet www.transplantinfo.ch. Par ce biais, l'OFSP souhaite que les gens puissent exprimer en toute connaissance de cause leur volonté en matière de don d'organes, de tissus et de cellules.

L'art. 61 de la loi sur la transplantation précise que la Confédération et les cantons informent le public régulièrement sur les questions liées à la médecine de la transplantation. Les possibilités et les répercussions notamment de l'expression de la volonté en matière de don d'organes, de tissus et de cellules en constituent un thème important.

Le portail d'information de l'OFSP, www.transplantinfo.ch, unique en Suisse et conçu de façon indépendante, forme l'élément pivot de l'information du public. Pour que celui-ci le connaisse et l'utilise activement, l'OFSP a lancé une campagne dans les médias en 2007, étalée sur quatre ans. Les effets se font sentir: en avril dernier p. ex., durant l'une des étapes de la campagne, le portail a été consulté à plus de 210 000 reprises; les pics de consultation sont étroitement liés à l'activité de la campagne. L'Institut du journalisme et de la recherche sur les médias de l'Université de Zurich, chargé de l'évaluation de la campagne, parle d'une «excellente illustration des effets d'une campagne». Et ce, bien que celle-ci dispose d'un budget limité à l'échelle suisse (1,5 million de francs par an).

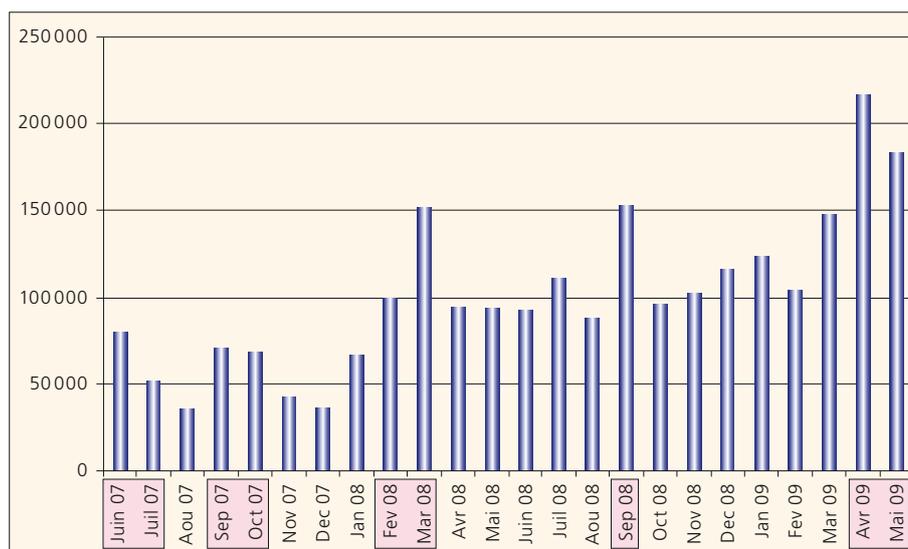


Fig. 1: nombre total de visites du site de juin 2007 à mai 2009 (avec les étapes de la campagne)

Campagne bien accueillie

La campagne de l'OFSP est bien perçue. Les statistiques des visites du site, reproduites dans la figure 1, le montrent. En interrogeant les gens dans la rue, on s'aperçoit que la majorité du public en comprend et en accepte le message. Le graphisme, tant au niveau de l'illustration stylisée de la population suisse que de la typographie percutante, plaît aux trois quarts des sondés. Presque autant trouvent ce choix pertinent par rapport à la thématique. Les produits de la campagne, en particulier les affiches, ne cessent d'être commandés par des écoles et pour des actions dans des hôpitaux et sur des stands. Entre-temps, l'OFSP a aussi édité des affiches au format A3 afin de répondre à la demande.

Le personnel hospitalier constate que le degré de sensibilisation au don d'organes, de tissus et de cellules a augmenté auprès des patients et des proches. Il arrive de plus en plus souvent que les proches d'une personne décédée abordent le sujet du don d'organes spontanément.

Le message permet aussi de dire NON au don

La loi sur la transplantation n'est pas une loi d'encouragement au don. Elle vise avant tout à réglementer les conditions d'utilisation des organes, tissus et cellules et à prévenir les abus. Le message de l'OFSP sur les dons est neutre et n'exprime aucun jugement. Il importe que les personnes soient informées de façon détaillée et impartiale, de sorte qu'elles puissent se forger leur propre opinion avant d'exprimer leur volonté. Cette condition est indispensable pour que le consentement au prélèvement d'organes, de tissus et de cellules soit conforme à la loi. Une information crédible garantit que la médecine de la transplantation reste transparente et soit acceptée par la société comme une forme de traitement sérieuse. Elle permet de donner un OUI ou un NON réfléchi au don, sans pression sociale ou stigmatisation. Quoi qu'il en soit: il est essentiel que chacun manifeste sa volonté en la matière à ses proches; ainsi, ces derniers n'ont pas à prendre la décision au moment du deuil.

Il en faut plus

La campagne n'aura qu'un impact direct limité sur le taux de don d'organes si elle est menée seule. Les responsabilités et les procédures hospitalières sont essentielles, notamment aux soins intensifs et aux urgences. Des études montrent que la façon d'aborder la question du don d'organes avec les proches d'une personne décédée, mais aussi qui l'aborde, a le plus grand impact sur le taux de consentement. Il est donc particulièrement important d'employer des personnes bien formées et intégrées en ces lieux. Ceci est pris en compte par la loi sur la transplantation, car elle prescrit dans chaque hôpital doté d'une unité de soins intensifs un coordinateur local ainsi que des procédures en matière d'identification et de gestion des donneurs. La responsabilité en incombe aux cantons.

K. W.



Karin Waefler
Cheffe de projet Campagne
d'information
Section Transplantation
Office fédéral de la santé publique
karin.waefler@bag.admin.ch

Votre partenaire pour la transplantation



**Chaque ligne de vie
raconte une histoire**

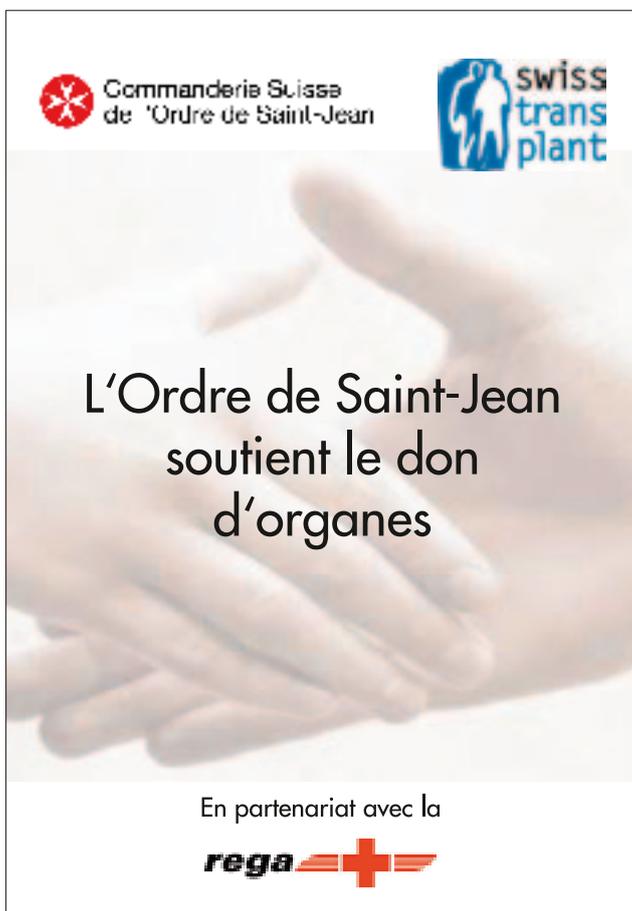
Les chevaliers de Saint-Jean Suisses s'engagent pour le don d'organe

Avec leur oeuvre de bienfaisance, les chevaliers de Saint-Jean sont engagés dans des projets charitables au niveau mondial. En Suisse, nous sommes actifs surtout localement, à savoir en 6 lieux: Berne, Zurich, Bâle, Neuchâtel, Lausanne et Genève. Nous intervenons auprès de malades, de sans-abri et de prisonniers.

Nous avons longtemps cherché une nouvelle mission Suisse, qui pourrait lier au niveau national nos membres. Nous l'avons trouvée, avec le don d'organe. Nous éprouvons un malaise face au fait que des malades meurent, par manque d'organes transplantables, dans notre système de santé très développé. La disposition au don, comme manifestation de l'aide au prochain souffrant, convient à l'aveu chrétien des chevaliers de Saint-Jean.

D'abord nous nous sommes occupés de la thématique du don d'organe et de la transplantation du point de vue éthique, légal et médical (nous avons de nombreux théologiens, juristes et médecins dans nos rangs). Puis, nous avons cherché des partenaires, car nous ne voulions pas partir seuls au front. Nous avons conclu un partenariat avec Swisstransplant, que nous soutenons aussi financièrement et la Rega. Ensemble, nous tenons des stands, par exemple au Montreux jazz festival, au Paléo festival de Nyon ou à la foire exposition Präventa à la gare centrale de Zürich.

Depuis un an, nous plaçons des présentoirs avec des cartes de donneurs dans des cabinets médicaux et des pharmacies et nous nous occupons de les réap-



Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean

swisstransplant

L'Ordre de Saint-Jean soutient le don d'organes

En partenariat avec la

rega

provisionner. Cette action, qui est toujours en cours, montre déjà des résultats. Ainsi des médecins nous ont annoncé que de plus en plus de patients sont motivés, de par ces cartes déposées à la réception qui les sensibilisent au don d'organe, à aborder le sujet avec leur généraliste et à compléter en conséquence leurs directives anticipées de patient.

Nous pouvons déduire, des nombreuses conversations que nous avons, que le sujet «don d'organe» commence à être connu au sein de la population, cependant beaucoup de personnes ne se sont pas encore déterminées pour, ou contre le don d'organes. Par conséquent, nous continuons sans relâche à informer et sensibiliser au don d'organe. Bien des personnes considèrent l'engagement spécial des chevaliers de Saint-Jean comme une preuve de confiance, ce qui naturellement nous réjouit et nous renforce.

Dr. iur. Géza Teleki

*Président du groupe de travail pour le don d'organe
de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean*

Augusta au-dessus de Bâle - trouvez les six différences

Solution à la page 13





Unsere Verpflichtung
Langzeit-Perspektiven für
transplantierte Patienten

Notre engagement
Perspectives à long
terme pour les patients
transplantés

Il nostro impegno
Prospettive a lungo
termine per i pazienti
trapiantati d'organo

ROCHE TRANSPLANTATION



Roche Pharma (Schweiz) AG
4153 Reinach

Transplantation, Tel. 061 715 41 11, Fax 061 715 41 12
www.roche-pharma.ch, pharma.schweiz@roche.com

Extension du don après décès en Suisse, grâce au programme national Non-Heart-Beating-Donor (NHBD)

Swisstransplant s'engage résolument dans la lutte contre le manque d'organes en élargissant le groupe de donneurs potentiels aux donneurs décédés d'arrêt cardiaque. Il existe deux groupes différents de donneurs décédés. D'une part, les patients qui suite à une hémorragie cérébrale ou un traumatisme crânien décèdent de mort cérébrale et d'autre part, les patients qui par exemple, suite à un infarctus du myocarde, font un arrêt cardiaque et décèdent par arrêt cardio-circulatoire. Au niveau mondial, les patients en mort cérébrale représentent de loin le groupe le plus important de donneurs décédés.

A l'initiative de Swisstransplant, le programme national de NHBD *Donneur à cœur non battant* devrait être réactivé fin 2009 (Bulletin des médecins suisses 2009;90:23). Par le passé, ce programme mis en place dans les centres de transplantations de Genève et de Zürich a permis dans ces deux hôpitaux d'acquérir de l'expérience dans la transplantation de reins de donneurs à cœur arrêté.

Ces patients décédés d'un arrêt cardiaque, correspondent à la deuxième catégorie de donneurs évoquée ci-dessus. Ces donneurs à cœur arrêté sont différenciés en quatre catégories, appelées communément catégories de Maastricht I-IV.

Maastricht I

- Admission aux urgences en arrêt cardiaque

Maastricht II

- Arrêt cardiaque survenu en présence des secours, mais dont la réanimation a échoué

Maastricht III

- Arrêt cardiaque irréversible survenu après l'arrêt programmé des soins

Maastricht IV

- Arrêt cardiaque après constatation de la mort cérébrale

Après clarification avec des représentants de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), d'ambiguïtés concernant l'interprétation de la loi sur la transplantation et des ordonnances correspondantes, le programme de donneurs à cœur non battant peut à présent être réactivé. Par ailleurs, les directives médico-éthiques «Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes» de l'Académie Suisse des Sciences Médicales, nécessitent encore quelques ajustements mineurs qui sont en cours.

Dans sa phase initiale, le programme NHBD suisse s'appliquera au prélèvement et à la transplantation de reins. Par la suite le programme pourra s'étendre au foie et au poumon.

Aux USA tous les hôpitaux disposant des ressources nécessaires à la détection de donneurs NHBD, ont l'obligation de se soumettre à des règles prédéfinies pour cette forme de don d'organes (NEJM, 2007; 357/3: 209). En Suisse, des directives et des normes comparables sont élaborées par un groupe de travail au sein de Swisstransplant, afin de disposer d'un protocole national.

“

Les patients décédés d'un arrêt cardiaque irréversible, représentent de potentiels «donneurs d'organes à cœur arrêté» ou «Non-Heart-Beating-Donors»

”



d.g.à.d.: Franziska Beyeler, Prof. Hans-Peter Marti, Susanna Wälchli (chargés du projet NHBD)

Un très bon article récapitulatif d'auteurs néerlandais de Maastrich a été publié dans la revue *Nature Clinical Practice Nephrology* (2009;3:3). Au Pays-Bas, le nombre de reins transplantés de donneurs NHBD équivaut entre temps pratiquement au nombre de reins transplantés de donneurs décédés de mort cérébrale. Aux USA, près de 10% des donneurs décédés résultent de NHBD.

Il n'est pas rare que les reins transplantés, issus de donneurs NHBD, reprennent leur fonction plus tardivement, mais sur le long terme, ils fonctionnent aussi bien que les reins de patients décédés de mort cérébrale. Lors de l'attribution de ces reins par la centrale nationale de Swisstransplant, il faudra veiller à ce que le mode d'attribution soit particulièrement efficient, afin de raccourcir au maximum le temps d'ischémie (laps de temps où l'organe n'est pas relié à la circulation sanguine).

D'après nos propres estimations, il est possible d'augmenter d'un quart voire d'un tiers, le nombre de transplantations, grâce à un programme de NHBD.

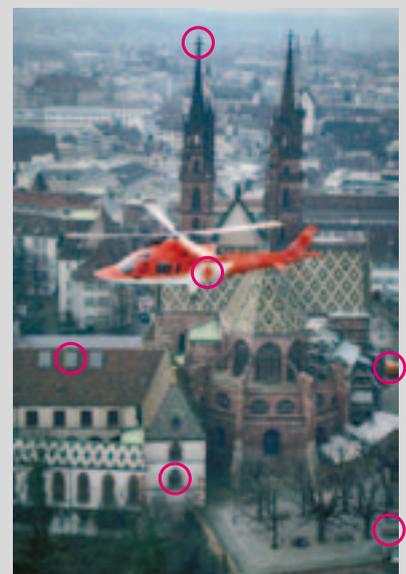
H.-P. M.

“

Il n'est pas rare que les reins transplantés, issus de donneurs NHBD, reprennent leur fonction plus tardivement, mais sur le long terme, ils fonctionnent aussi bien que les reins de patients décédés de mort cérébrale.

”

Solution de la page 10





Langzeitschutz in guten Händen

Mehr als 20 Jahre Erfahrung in der Transplantation

Enquête au sujet du don d'organes et du trafic d'organe

Bonjour,

Nous serions très reconnaissants si vous pouviez prendre 10 minutes pour remplir notre questionnaire.

Si vous le désirez, vous avez également la possibilité de le remplir en ligne sous

→ <http://survey.zask.de/4a06c9e586760319/survey.html>

Des discussions intensives sont menées actuellement au sujet de nouvelles règles concernant le don d'organes.

Votre avis sur le thème nous intéresse.

1 Quel est votre niveau de connaissance concernant la loi de transplantation Suisse?

- inexistant moyen bon très bon

2 Quelle est votre attitude par rapport au don d'organes?

Veillez choisir une seule réponse, s'il vous plaît

- Je suis contre le don d'organes et je l'ai consigné par écrit
 Je suis contre le don d'organes mais je n'ai pas donné de consigne écrite ou orale
 Je ne me suis pas encore fait d'opinion définitive
 Je suis prêt à donner mes organes mais je n'ai pas encore de carte de donneur
 Je suis prêt à donner mes organes et j'ai rempli et signé une carte de donneur

3 A quelle personne préféreriez-vous le plus donner un ou plusieurs de vos organes?

Veillez, svp, donner une valeur à chaque réponse entre 1 et 7. Chaque valeur ne peut être donnée qu'une fois. La valeur „1” sera pour la personne, pour laquelle vous donneriez en premier un organe.

- Parents
 Frères et sœurs (si vous en avez ou en aviez)
 Enfant/s (si vous en avez ou en aviez)
 Partenaire (si vous en avez ou en aviez)
 Amis proches
 Connaissances
 Inconnu/e/s

Au cas où vous n'avez pas d'opinion définitive concernant le don de vos organes: A quoi attribuez-vous cette indécision ?

Je suis indécis/e parce que.....

Si vous aviez à décider de l'attribution des organes pour toute la Suisse, à quelle personne attribueriez-vous un organe à disposition?

Veillez, svp, donner une valeur à chaque réponse entre 1 et 6. Chaque valeur ne peut être donnée qu'une fois. La valeur „1” sera pour le groupe de personnes, auquel vous attribueriez en premier un organe.

- au patient avec la plus grande chance de survie
 au patient jeune
 au patient avec des enfants mineurs
 au patient qui mourra tout de suite s'il ne reçoit pas de nouvel organe
 au patient qui attend depuis le plus long temps pour un organe
 au patient qui a opté lui-même, depuis longtemps, pour le don d'organes

4 Veuillez, svp, expliquer en quelques mots votre attitude par rapport au don d'organes:

.....

5 Actuellement différentes propositions sont discutées quant au prélèvement et à la transplantation d'organes. A quelle proposition adhérez-vous le plus?

Veillez choisir une seule réponse, s'il vous plaît

- L'interdiction de la transplantation d'organes
 Transplantation uniquement dans le cas d'un consentement oral ou écrit du donneur de son vivant
 Le prélèvement d'organes est autorisé avec le consentement des proches, même si il n'y a pas de consentement écrit du donneur
 Le prélèvement d'organes est autorisé en l'absence de refus explicite du donneur, les proches ont un droit d'opposition
 Le prélèvement d'organes est autorisé en l'absence de refus explicite du donneur, les proches n'ont pas de droit d'opposition.

6 Quel est votre niveau de connaissance concernant les thèmes „trafic d'organes/droits de l'homme” ?

- inexistant moyen bon très bon

